

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- \*Date de Convocation : 11/10/2024
- \*Date d’Affichage : 11/10/2024
- \*Conseillers en exercice : 23
- \*PRÉSENTS : 20
- \*VOTANTS : 21

L’an deux mille vingt-quatre, le 17 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Bernard GLÉNAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,  
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC.

Monsieur Thierry LACOUR a été désigné Secrétaire de séance

**DEL N°7 : AVENANT N°1 CONTRAT 2023/024 Charpente/Couverture  
Rénovation et extension de l’Ancienne Mairie avec la Société ABV**

Il a été constaté, après les travaux de curage du bâtiment, que les fondations et la structure bois n’étaient pas stables. Il convient par conséquent, de renforcer la structure par des travaux non prévus au stade de l’élaboration du DCE :

- \*Réalisation d’une structure bois pour accueillir le Campanile : Pose d’une poutre bois lamelle,
- \*Remplacement d’une poutre de rive (découvert lors de la dépose du plancher du 2<sup>ème</sup> étage),
- \*Pose d’une lucarne pour faciliter l’accès à la toiture par les services d’entretien de la Mairie.

Suite à une erreur matérielle sur l’acte d’engagement sur le montant de la TVA, il convient de modifier le montant TTC de la manière suivante :

Montant HT : 64 507,00 € HT

Montant TVA à 20 % : 12 901,40 € au lieu de 12 897,80 €

Montant TTC : 77 408,40 € TTC au lieu de 77 404,80 €

La société ABV, – Agencement Bâtiment VAUBON, domiciliée 23 rue de Chenevière 95220 HERBLAY, titulaire du marché du lot 3, nous propose d’effectuer la réalisation de ces travaux. Leur marché était prévu pour un montant de 64 507 € HT, leurs devis représente une plus-value d’un montant de 12 331,49 € HT. Soit une augmentation du marché de 19,11 %

La commission des finances du jeudi 11 octobre a émis un avis favorable à l’unanimité à la signature de cet avenant.

Considérant les articles L.2194-1.2° et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3° et R.2194-5 du code de la commande publique.

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20241018-DEL717102024-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues, 20 voix pour)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat n°2023/024 Charpente/Couverture Rénovation et extension de l'Ancienne Mairie avec la Société ABV (Agencement Bâtiment Vaubon, domiciliée 23 rue de Chenevière 95220 HERBLAY,

**DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :**

- Montant HT : 76 838,49 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 92 206,19 €

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 18/10/2024

Le Maire,

